General Terms and Conditions for Bolt Business	**Conditions Générales de Bolt Business**
These Terms and Conditions apply to the use of Bolt Business. Effective from 01.12.2025	Ces Conditions Générales s'appliquent à l'utilisation de Bolt Business. Date d'effet: 01.12.2025.
Definitions	**Définitions**
1.1 Bolt – Bolt – Bolt Support CH Sàrl, registered under company number CHE-238.988.764, with its registered office at Kreuzstrasse 26, 8008 Zürich, Switzerland.	**1.1 Bolt** – Bolt Support CH Sàrl, immatriculée sous le numéro CHE-238.988.764, dont le siège est sis Dufourstrasse 43, 8008 Zurich, Suisse.
1.2 Bolt Business – a service for a business customer for administrat	**1.2 Bolt Business** – un service destiné à un client professionnel pour la

ion of and payment for the use of Bolt Services by Users.	gestion et le paiement de l'utilisation des services Bolt par les Utilisateurs.
1.3 Bolt Services - online platform services operated by Bolt, or its affiliates or partners (Bolt platform) along with services made available via Bolt platform as are provided in accordance with the terms applicable to the usage of Bolt Services (also - **Terms of Service**). All Terms of Service are available at bolt.eu/en/legal/ or	**1.3 Services Bolt** – plateforme en ligne opérée par Bolt ou ses sociétés affiliées ou partenaires (ci-après Plateforme Bolt) ainsi que les services proposés sur cette dernière conformément aux conditions applicables à l'utilisation des services Bolt (ci-après **Conditions d'Utilisation**). Toutes les Conditions d'Utilisation sont toutes

food.bolt.eu/legal as applicable in the relevant territory, and as may be amended from time to time.	disponibles sur bolt.eu/en/legal ou sur food.bolt.eu/legal telles qu'applicables sur le territoire concerné, et pouvant être modifiées de temps à autre.
1.4 Business Portal – gateway to use Bolt Business accessible via Bolt webpage at business.bolt.eu.	**1.4 Portail de l'Entreprise** - passerelle permettant d'utiliser Bolt Business via la page Internet de Bolt à l'adresse business.bolt.eu.
1.5 Customer - a company or other person on behalf of whom the sign-up to the Business Portal is executed acting in a commercial and/or	**1.5 Client** – une personne physique ou morale qui se connecte sur le Portail de l'Entreprise agissant uniquement à titre commercial et/ou profession

professional capacity only.	nel.
1.6 User – a person who uses Bolt Services under the Terms of Service (e.g a passenger) and can benefit from Bolt Business in the limits set by the Customer. **1.7 Coupon** - a code or a group of codes generated by the Customer in the Business Portal each of which allows its User to benefit from a partial or full payment by the Customer for any fees due for Bolt Services	**1.6 Utilisateur** – une personne qui utilise les Services Bolt en vertu des Conditions d'Utilisation (p. ex. un passager ou un utilisateur de trottinette) et peut bénéficier de Bolt Business dans les limites définies par le Client. **1.7 Bon** – un code ou un groupe de codes générés par le Client sur le Portail de l'Entreprise permettant à son Utilisateur de bénéficier d'un paiement

as available in the relevant territory, and as may be adjusted from time to time. Customer can generate Coupons in the limits set in the Business Portal, e.g. country of validity, the number and value of the codes it includes, validity term, and other details as provided in the Business Portal. Customer is liable for payment for the codes which have been utilised by Users for Bolt Services.	partiel ou total par le Client de tous les frais dus au titre des Services Bolt tels que disponibles sur le territoire concerné, et tels qu'ils peuvent être ajustés de temps à autre. Le Client peut générer des Bons dans les limites fixées sur le Portail de l’Entreprise, par exemple le pays de validité, le nombre et la valeur des codes qu'il comporte, la durée de validité et d'autres détails tels que fournis sur le Portail de l’Entreprise. Le Client

	est responsable du paiement des Bons qui ont été consommés par les Utilisateurs pour les Services Bolt.
1.8 Agreement – this agreement between Customer and Bolt which consists of these General Terms and Conditions along with any Special Terms if agreed upon.	**1.8 Accord** – cet accord entre le Client et Bolt qui se compose des présentes Conditions Générales ainsi que des Conditions Spéciales si elles sont convenues.
1.9 Service Fee - the fee for Customer's use of Bolt Business amounting to 10% of the fee chargeable for the Bolt Services used unless	**1.9 Frais de service** – les frais pour l'utilisation de Bolt Business par le Client qui s'élèvent à 10% du montant des frais pour l'utilisation des

stated otherwise in the Business Portal and/or in the Special Terms.	services Bolt, sauf indication contraire sur le Portail de l'Entreprise et/ou dans les Conditions Spéciales.
2. Rules of use of Bolt Business	**2. Règles d'utilisation de Bolt Business**
2.1 Customer is responsible for providing only accurate and complete information, and for keeping such information updated at all times.	2.1 Le Client est responsable de fournir uniquement des informations exactes et complètes et de les maintenir à jour tout le temps.
2.2 Customer shall inform Bolt immediately of any changes relating to Customer's elected payment method that may impair the ability to	2.2 Le Client informera Bolt immédiatement de tout changement relatif au mode de paiement choisi par le Client qui pourrait nuire à la capacité

charge Customer pursuant to this Agreement.	de facturer le Client conformément au présent Accord.
2.3 Customer shall limit access to the Business Portal only to authorised representatives. Customer shall ensure that such authorised representatives do not share or transfer their access privileges to any third person. Customer shall be responsible for all activity that occurs under its credentials, and acknowledges that if a User changes the phone number in his/her Bolt	2.3 Le Client doit limiter l'accès au Portail de l'Entreprise aux seuls représentants autorisés. Le Client doit s'assurer que ces représentants autorisés ne partagent ni ne transfèrent leurs privilèges d'accès à des tiers. Le Client est responsable de toutes les activités qui se déroulent sous ses informations d'identification et il reconnaît que si un Utilisateur

application then the phone number is automatically changed for this User also in the Business Portal.	change son numéro de téléphone dans son application Bolt, son numéro sera automatiquement mis à jour sur le Portail de l'Entreprise.
2.4 Subject to Customer's compliance with this Agreement, Customer is granted a royalty free, non-exclusive licence, without right to sublicense, to access the Business Portal and use Bolt Business in accordance with and throughout the term of this Agreement.	2.4 Sous réserve du respect par le Client du présent Accord, le Client se voit accorder une licence sans redevance, non exclusive, sans droit de sous-licence, pour accéder au Portail de l'Entreprise et utiliser Bolt Business conformément au présent Accord et pendant toute sa

	durée.
2.5 Customer shall use Bolt Business solely for legitimate business purposes in accordance with this Agreement and shall not use Bolt Business for unauthorised or unlawful purposes nor impair the proper operation of Bolt Business, e.g Customer shall not itself, and shall not authorise third persons to:	2.5 Le Client utilise Bolt Business uniquement à des fins commerciales légitimes conformément au présent Accord et ne doit pas utiliser Bolt Business à des fins non autorisées ou illégales, ni nuire au bon fonctionnement de Bolt Business, p. ex. le Client ne doit pas lui-même, ni n'autoriser a des tiers à:
2.5.1 decompile, disassemble, reverse engineer or otherwise attempt to derive the source code or	2.5.1 décompiler, désassembler, faire de l'ingénierie inverse ou tenter de toute autre manière de

underlying technology, methodologies or algorithms related to Bolt Business;	dériver le code source ou la technologie, les méthodologies ou les algorithmes sous-jacents liés à Bolt Business;
2.5.2 misuse Bolt Business by knowingly introducing viruses, Trojans, worms, logic bombs or other material which would harm the use of Bolt Business in any way;	2.5.2 utiliser à mauvais escient Bolt Business en introduisant sciemment des virus, des chevaux de Troie, des vers, des bombes logiques ou tout autre matériel qui pourrait nuire de quelque manière que ce soit à l'utilisation de Bolt Business;
2.5.3 circumvent, disable or	2.5.3 contourner, désactiver

otherwise interfere with any security related features of Bolt Business;	ou interférer de toute autre manière avec les fonctionnalités liées à la sécurité de Bolt Business;
2.5.4 advocate, promote or engage in any illegal or unlawful conduct or conduct that causes damage or injury to any person or property;	2.5.4 prôner, promouvoir ou adopter une attitude illégale ou illicite, ou une attitude susceptible de causer des blessures ou des dommages corporel(le)s ou matériel(le)s;
2.5.5 collect any data from the Business Portal other than in accordance with the Agreement including prohibition of data scraping;	2.5.5 collecter des données à partir du Portail de l'Entreprise autrement que conformément à l’Accord, y compris l'interdiction du data scraping;

2.5.6 impose any additional fees or charges on a User.	2.5.6 imposer des frais ou charges supplémentaires à un utilisateur.
2.6 In the event that a User's personal account is suspended or terminated, such User's access to Bolt Business can also be suspended or terminated.	2.6 Dans le cas où le compte personnel d'un Utilisateur est suspendu ou résilié, l'accès de cet Utilisateur à Bolt Business peut également être suspendu ou résilié.
3. Payments and refunds	**3. Paiements et remboursements**
3.1 Customer’s credit card is charged an amount which equals the fee due for the User’s respective Bolt Services along with Service Fee unless	3.1 La carte de crédit du Client est débitée d'un montant égal aux frais dus pour les Services Bolt respectifs de l'Utilisateur ainsi que

another payment method and/or terms are specified in the Business Portal or in Special Terms.	les frais de service, à moins qu'un autre mode de paiement et/ou conditions ne soient spécifiés dans le Portail de l'Entreprise ou dans des Conditions Spéciales.
3.2 Customer agrees to indemnify any cost or damage to Bolt or to any other person that results from User using the Bolt Services or violating the applicable law. Customer authorises Bolt to charge such cost using Customer’s elected payment method.	3.2 Le Client s'engage à indemniser tout coût ou préjudice causé à Bolt ou à tout autre tiers, résultant de l'utilisation des Services Bolt par l'Utilisateur ou de la violation de la loi applicable. Le Client autorise Bolt à facturer ces frais en utilisant le mode de paiement

	choisi par le Client.
3.3 All payments, including payment of the Service Fee, shall be processed in the local currency applicable in the country where the respective Bolt Services were used.	3.3 Tous les paiements, y compris le paiement des frais de service, seront traités dans la devise locale applicable dans le pays où les Services Bolt respectifs ont été utilisés.
3.4 All payments are non-refundable except as may be expressly provided otherwise herein. Any refund shall be made as credit which can be used for payment for Bolt Services used in future.	3.4 Tous les paiements ne sont pas remboursables, sauf disposition contraire expresse des présentes. Tout remboursement sera effectué sous forme de crédit pouvant être utilisé pour le paiement des

	Services Bolt utilisés à l'avenir.
3.5 An account statement along with any invoice for Bolt Business and for Bolt Services shall be made available to the Customer by Bolt, its affiliate or partner, or by the provider of the respective transportation, sales, delivery or rental services made available via Bolt platform, as provided under the Terms of Service and/or in the Agreement.	3.5 Un relevé de compte accompagné des factures des Services Bolt et Bolt Business est mis à la disposition du Client par Bolt ou ses sociétés affiliées ou partenaires ou par le prestataire de transport, de livraison, de vente ou de location disponible sur la plateforme Bolt, tels que défini dans les Conditions d'Utilisation et/ou l'Accord.
3.6 The account statement	3.6 Le relevé de compte est

shall be provided in the currency applicable to the Customer's registered address declared at the time of the Agreement conclusion. Bolt shall determine the applicable exchange rate for converting fees for Bolt Services along with the Service Fee for Bolt Services used in geographies with other currencies at its reasonable discretion. 3.7 Customer acknowledges that every service provider offering its services via the Bolt	fourni dans la devise applicable à l'adresse enregistrée du Client déclarée au moment de la conclusion de l'Accord. Bolt déterminera, à sa discrétion raisonnable, le taux de change applicable pour convertir les frais des Services Bolt ainsi que les frais de service pour les Services Bolt utilisés dans des zones géographiques ayant d'autres devises. 3.7 Le Client reconnaît que chaque prestataire de services

platform has authorised Bolt to act as its commercial agent in relation to the respective transportation, sales, delivery or rental services agreement. Bolt has a right to collect on behalf of the service provider the service fee or other fees under the services agreement payable by the User and/or by the Customer in line with this Agreement. In this case, the respective payment obligation is deemed to be fulfilled when the payment is credited to	offrant ses services via la plateforme Bolt a autorisé Bolt à agir en qualité d'agent commercial en vertu de l'accord de services de transport, de vente, de livraison ou de location. Bolt se réserve le droit de percevoir, pour le compte du prestataire de services, les frais de service ou autres frais en vertu de l'accord de services, payables par l'Utilisateur et/ou par le Client conformément au présent Accord. Dans ce cas,

the payment account of Bolt indicated in the Business Portal.	l'obligation de paiement respective est considérée comme remplie lorsque le paiement est crédité sur le compte de Bolt indiqué dans le Portail de l'Entreprise.
4. Personal data processing	**4. Traitement des données à caractère**
4.1. Bolt and Customer remain separate data controllers regarding any personal data processed under this Agreement. Bolt and Customer shall thereby:	4.1 Bolt et le Client restent des responsables du traitement de données indépendants concernant toutes les données à caractère personnel traitées en vertu du présent Accord. Bolt et le Client doivent ainsi:

4.2 adhere to all the applicable data protection laws, e.g the General Data Protection Regulation 2016/679 (GDPR),and the Swiss Federal Act on Data Protection (FADP), including application of proper technical and organizational data protection measures. Bolt processes personal data as described in Bolt's Privacy Policies. All available at https://bolt.eu/de-ch/privacy/ as applicable in the relevant territory,	4.2 respecter toutes les lois applicables en matière de protection des données, notamment le Règlement général sur la protection des données 2016/679 (RGPD) et la Loi fédérale suisse sur la protection des données (LPD), ainsi que l'application de mesures techniques et organisationnelles appropriées en matière de protection des données. Bolt traite les données à caractère personnel

and as may be amended from time to time;	conformément à la manière décrite dans les Politiques de confidentialité de Bolt. Ces politiques sont disponibles sur https://bolt.eu/fr-fr/privacy/, telles qu'applicables sur le territoire concerné, et peuvent être modifiées de temps à autre;
4.3 inform each other immediately about any data processing incidents or breaches related to performing this Agreement; 4.4 reasonably assist each other in responding to the requests of	4.3 s'informer mutuellement et immédiatement de tout incident ou violation du traitement des données lié à l'exécution du présent Accord; 4.4 s'entraider raisonnablement

data subjects and authorized public authorities.	pour répondre aux demandes des personnes concernées et des autorités publiques autorisées.
5. Confidentiality	**5. Confidentialité**
5.1 Parties shall keep confidential any business, technical or financial information, including the terms and conditions of this Agreement, received from the other party in connection with this Agreement (**Confidential Information**), unless:	5.1 Les Parties doivent garder confidentielles toutes les informations commerciales, techniques ou financières, y compris les termes et conditions du présent Accord, reçues de l'autre partie dans le cadre du présent Accord (ci-après **Informations Confidentielles**), à moins que:

5.1.1 the disclosing party permits in writing the requested disclosure of particular Confidential Information;	5.1.1 la partie divulgatrice autorise par écrit la divulgation demandée d'Informations Confidentielles particulières;
5.1.2 such Confidential Information is already public or becomes publicly available without the breach of this clause 5;	5.1.2 ces Informations Confidentielles sont déjà tombées dans le domaine public ou que deviennent publiques sans violation du présent article 5;
5.1.3 the receiving party shall use Confidential Information solely for the purposes permitted under the Agreement;	5.1.3 la partie destinataire utilisera les Informations Confidentielles uniquement aux fins autorisées par l'Accord;
5.1.4 disclosure of	5.1.4 la divulgation d'Informati

Confidential Information is required by applicable mandatory law; or	ons confidentielles est requise par la loi impérative applicable; ou
5.1.5 the receiving party receives an administrative or judicial order, or any other similar request for disclosure of any Confidential Information, if the receiving party provided the disclosing party written notice of such request allowing the disclosing party to assert any available defences to disclosure.	5.1.5 la partie destinataire reçoit une ordonnance administrative ou judiciaire, ou toute autre demande similaire de divulgation de toute Information confidentielle, si la partie destinataire a fourni à la partie divulgatrice un avis écrit de cette demande permettant à la partie divulgatrice de faire valoir tous les moyens de défense disponibles à la

	divulgation.
5.6 The receiving party shall protect the disclosing party's Confidential Information in the same manner as it protects the confidentiality of its own proprietary and confidential information, but in no event using less than a reasonable standard of care.	5.6 La partie destinataire doit protéger les Informations confidentielles de la partie divulgatrice de la même manière qu'elle protège la confidentialité de ses propres informations exclusives et confidentielles, mais en aucun cas en utilisant moins qu'une norme de diligence raisonnable.
6. Liability	**6. Responsabilité**
6.1 Bolt Business and Bolt Services are provided on an "as	6.1 Bolt Business et les Services Bolt sont fournis « tel quel »

is" and “as available” basis. Bolt does not guarantee that access shall be uninterrupted or error free. In case of any faults in the software, Bolt shall use its reasonable endeavours to correct them as soon as possible.	et « tel que disponible ». Bolt ne garantit pas que l'accès sera ininterrompu ou exempt d'erreur. En cas de défaut du logiciel, Bolt s'efforcera de manière raisonnable de le corriger dans les meilleurs délais.
6.2 The total aggregate liability of Bolt for all the claims arising under or in connection with the Agreement during the period of one calendar year, whether in contract, tort, or otherwise shall be limited to the amounts	6.2 La responsabilité globale de Bolt concernant toute réclamation découlant de ou en lien avec l’Accord durant une période d’une année civile, qu'elle soit contractuelle, délictuelle ou autre, sera limitée au

paid from Customer to Bolt under the Agreement in the 3 month period prior to the date the first claim arose.	montant réel reçu par Bolt de la part du Client en vertu de l'Accord dans les 3 mois précédant la date à laquelle la première réclamation est survenue.
6.3 Bolt shall not be liable whether in tort, contract, or otherwise for: 6.3.1 any failure of its systems that results in the failure or inability to provide Bolt Services or Bolt Business; 6.3.2 loss of data; 6.3.3 loss of business or profits; 6.3.4 any pure economic, special, indirect, or	6.3 Bolt ne pourra pas être tenu responsable, même en cas de défaillance ou autre concernant : 6.3.1 toute défaillance de ses systèmes qui entraîne l'échec ou l'incapacité de fournir les Services Bolt ou les Bolt Business; 6.3.2 la perte de données; 6.3.3 la perte commerciale ou de

consequential loss, costs, damages, charges or expenses; 6.3.5 any costs, losses or damages caused due to inaccurate or incomplete data provided by Customer; nor for 6.3.6 the actions, errors or omissions of any third party providing its services via Bolt platform (e.g. driver, courier) other than a Bolt affiliate.	bénéfices; 6.3.4 toute perte, coût, dommage, frais ou dépense purement économique, ou tout préjudice indirect; 6.3.5 tous coûts, pertes ou dommages causés en raison de données inexactes ou incomplètes fournies par le Client; 6.3.6 Bolt ne sera pas non plus responsable des actions, erreurs ou omissions de toute partie tierce indépendante utilisant ou fournissant ses services via la plateforme Bolt (par exemple, un

	chauffeur, un coursier) autre qu'un affilié de Bolt.
6.4 Customer is liable for all the activities of its representatives and Users including but not limited to any breach of Terms of Service by a User, and fees incurred in the course of unauthorised, fraudulent or other unlawful activity connected to the User's use of Bolt Services. 6.5 Bolt may use or reference the other party's name, logo, trademarks or service marks in a	6.4 Le Client est responsable de toutes les activités de ses représentants et Utilisateurs, y compris, mais sans s'y limiter, toute violation des Conditions d'Utilisation par un Utilisateur et les frais encourus dans le cadre d'une activité non autorisée, frauduleuse ou autre liée à l'utilisation des Services Bolt par l'Utilisateur. 6.5 Bolt peut dans chaque

press release or otherwise without the prior consent of such other party in each instance. The Customer may do the same having acquired prior consent from Bolt.	cas utiliser ou faire référence au nom, au logo, aux marques commerciales ou aux marques de service de l'autre partie dans un communiqué de presse ou autrement sans le consentement préalable de cette autre partie. Le Client peut faire de même après avoir obtenu l'accord préalable de Bolt.
6.6 Force majeure. Non-performance of either party under the Agreement shall be excused to the extent and during the period that performance is	6.6 Force majeure. L'inexécution de l'une ou l'autre des parties en vertu de l'Accord sera excusée dans la mesure et pendant la période où l'exécution

rendered impossible by strike, fire, flood, earthquakes, governmental acts or orders or restrictions, failure of suppliers, or contractors, or any other reason where failure to perform is beyond the reasonable control and not caused by the negligence or wilful misconduct of the non-performing party. 6.7 The limitations of liability set out in this clause shall apply to the maximum extent permitted by law.	est rendue impossible par une grève, un incendie, une inondation, des tremblements de terre, des actes, des ordres ou des restrictions du gouvernement, une défaillance de fournisseurs ou d'entrepreneurs, ou toute autre raison pour laquelle le défaut d'exécution échappe au contrôle raisonnable et n'est pas causé par la négligence ou une faute intentionnelle de la partie défaillante. 6.7 Les limitations de responsabilité

	énoncées dans le présent article s'appliquent dans la mesure la plus large autorisée par la loi.
7. Term and termination	**7. Durée et résiliation**
7.1 The Agreement becomes effective from the moment of successful processing of Customer's signup application to the Business Portal, and remains in effect until terminated in accordance with the provisions of the Agreement.	7.1 L'Accord entre en vigueur dès le traitement réussi de la demande d'inscription du Client sur le Portail de l'Entreprise et reste en vigueur jusqu'à sa résiliation conformément aux dispositions de l'Accord.
7.2 A party may terminate the Agreement at any time and for any reason by	7.2 Une partie peut résilier l'Accord à tout moment et pour quelque

notifying the other party at least 7 days in advance.	raison que ce soit en notifiant l'autre partie au moins 7 jours à l'avance.
7.3 A party is entitled to terminate the Agreement without prior notice but by providing relevant reasoning in cases where the other party materially breaches the Agreement, any applicable laws or regulations, or harms the other party's brand, reputation or business.	7.3 Une partie a le droit de résilier l'Accord sans préavis, mais en fournissant un raisonnement pertinent dans les cas où l'autre partie enfreint matériellement l'Accord, toute loi ou réglementation applicable, ou nuit à la marque, à la réputation ou aux activités de l'autre partie.
7.4 All outstanding payment obligations, as well as obligations	7.4 Toutes les obligations de paiement en cours,

arising out of liability and confidentiality provisions of this Agreement shall survive the termination of this Agreement. Confidentiality provisions shall terminate in 5 years from the end of the Agreement.	ainsi que les obligations découlant des dispositions du présent Accord en matière de responsabilité et de confidentialité, survivront à la résiliation du présent Accord. Les obligations de confidentialité prendront fin dans un délai de 5 ans à compter de la fin de l'Accord.
7.5 Customer's access to the Business Portal may be blocked for a period of investigation, if a material infringement of the Agreement or	7.5 L'accès du Client au Portail de l'Entreprise peut être bloqué pendant une période d'enquête, si une violation substantielle de l'accord ou

fraudulent activity associated with Customer’s use of Bolt Business is suspected.	une activité frauduleuse associée à l'utilisation de Bolt Business par le Client est suspectée.
8. Final provision	**8. Dispositions finales**
8.1 Any notice or document under the Agreement shall be sufficiently given:	8.1 Tout avis ou tout document en vertu de l'Accord est réputé avoir été reçu:
8.1.1 if delivered personally, at the time of delivery to the party;	8.1.1 si livré personnellement, au moment de la remise à l'autre partie;
8.1.2 if delivered by courier, on the date stated by the courier as being the date on which the envelope containing the notice was delivered to the party;	8.1.2 si livré par messagerie, à la date indiquée par celui-ci comme étant la date à laquelle l'enveloppe contenant l'avis a été remise à l'autre partie;

8.1.3 if sent by registered mail, on the 10th day after handing the document over to the post office for delivery to the party;	8.1.3 si envoyé par courrier recommandé, le dixième jour après avoir remis le document au bureau de poste pour qu'il le remette à l'autre partie;
8.1.4 if provided in the Business Portal, or if sent by email, on the 2nd day following the dispatch of the message.	8.1.4 s'il est fourni dans le Portail de l'Entreprise, ou s'il est envoyé par courrier électronique, le 2e jour suivant l'envoi du message.
8.2 Bolt reserves the right to make changes to these General Terms and Conditions at any time. Such changes shall take effect after they have been made available	8.2 Bolt se réserve le droit d’apporter à tout moment des modifications aux présentes Conditions Générales. Ces modifications prendront effet après

to Customer via Business Portal or notified to Customers contact details recorded under the Business Portal within a reasonable period of time prior to the changes taking effect. Continued use of Bolt Business after changes have taken effect shall constitute Customer's consent to such changes.	avoir été mises à la disposition du Client via le Portail de l'Entreprise ou notifiées aux coordonnées du Client enregistrées sur le Portail de l'Entreprise dans un délai raisonnable avant que les modifications ne prennent effet. L'utilisation continue de Bolt Business après l'entrée en vigueur des modifications constituera le consentement du Client à ces modifications.
8.3 Bolt reserves the right to	8.3 Bolt se réserve le droit

add, remove and update features and functionality of Bolt Business, Bolt application, any Bolt API; or other Bolt platform or service offering at any time including but not limited to pricing, payment methods and requirements for the use of Bolt Services.	d'ajouter, de supprimer et de mettre à jour les fonctionnalités de Bolt Business, de l'application Bolt, du Portail de l'Entreprise, de la plateforme de commande, de toute API Bolt ou d'autre plateforme ou service Bolt à tout moment, y compris, mais sans s'y limiter, les prix, les méthodes de paiement et les Conditions d'Utilisation des Services Bolt.
8.4 Bolt reserves the right to offer promotional initiatives to Users for the benefit of	8.4 Bolt se réserve le droit de proposer à tout moment des initiatives promotionn

Users at any time.	elles aux Utilisateurs au profit de ces derniers.
8.5 This Agreement and the rights and obligations thereunder may not be assigned or transferred to third parties by the Customer, in whole or in part, without the prior written consent of Bolt. Agreement may be assigned and transferred by Bolt, in whole or in part, in Bolt's sole discretion provided that the assignee is not a direct competitor of the Customer and has assumed the obligations	8.5 Le présent Accord et les droits et obligations qui en découlent ne peuvent être cédés ou transférés à des tiers par le Client, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de Bolt. L'Accord peut être cédé et transféré par Bolt, en intégralité ou en partie, à la seule discrétion de Bolt et à condition que le cessionnaire ne soit pas un concurrent direct du Client et

under the Agreement.	qu'il assume les obligations découlant de l'Accord.
8.6 The Agreement constitutes the entire agreement between the parties relating to its subject matter and supersedes all prior communications, drafts, agreements, representations, warranties, stipulations and undertakings of whatsoever nature, whether oral or written between the parties.	8.6 L'Accord constitue l'intégralité de l'Accord entre les parties concernant son objet et remplace toutes communications, projets, accords, représentations, garanties, stipulations et engagements antérieurs de quelque nature que ce soit, qu'ils soient oraux ou écrits entre les parties.
8.7 Any right or obligation of either party under the mandatory applicable law shall	8.7 Tout droit ou obligation de l'une ou l'autre des parties en vertu de la loi

overrule any conflicting term under the Agreement to the minimal extent required.	obligatoire applicable prévaudra sur toute clause contradicto ire en vertu de l'Accord dans la mesure minimale requise.
8.8 Governing law and jurisdiction	8.8 Droit applicable et juridiction compétent e
8.8.1 The Agreement shall be governed by, and construed and enforced in accordanc e with the laws of the place of Customers registered address declared at the time of the Agreement conclusion.	8.8.1 L'Accord est régi, interprété et appliqué conformém ent aux lois du lieu de l'adresse enregistrée du Client déclarée au moment de la conclusion de l'Accord.
If a dispute arising out of or relating to the Agreement including non-contra ctual claims can not be settled by negotiation	Si un litige découlant de ou lié à l'accord, y compris des réclamatio ns non contractuel les, ne peut être

s within 30 days, then it shall be finally and exclusively settled in the courts of the place of Customers registered address declared at the time of the Agreement conclusion. 8.8.2 Governing law and jurisdiction. The Agreement shall be governed by, and construed and enforced in accordanc e with the laws of Switzerlan d. If a dispute arising out of or relating to the Agreement including but not limited to non-contra ctual claims can not be	réglé par voie de négociatio ns dans un délai de 30 jours, il sera alors définitivem ent et exclusivem ent tranché par les tribunaux du lieu du siège social du Client déclaré au moment de la conclusion de l'Accord. 8.8.2 Droit applicable et juridiction compétent e. Le Contrat est régi, interprété et appliqué conformém ent aux lois suisses. Si un litige découlant du Contrat ou s'y rapportant, y compris, mais sans s'y limiter, des réclamatio

settled by negotiations within 30 days, then it shall be finally and exclusively settled in the courts of Switzerland.	ns non contractuelles, ne peut pas être réglé par voie de négociations dans un délai maximum de 30 jours, il sera définitivement et exclusivement réglé devant les tribunaux suisses.
8.9 In case of conflict between the English and the French text, the French version shall prevail.	8.9 En cas de conflit entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.